

# Rapport de l'observatoire de l'inflation des prestataires de santé à domicile

# 2023

# Contexte

La FEDEPSAD a lancé en 2022 un observatoire semestriel de l'inflation. Son objectif est de montrer aux pouvoirs publics la réalité de l'inflation subie par le secteur.

Après 6,9 % d'inflation pour le secteur en 2022, nous constatons un ralentissement en 2023, avec une inflation qui s'établit à 3,3%.

L'inflation cumulée depuis 2021 atteint 11,1 % et les entreprises font face à un effet ciseau entre cette inflation et la poursuite de la régulation tarifaire imposée par l'administration (plus de 700 M€ en 10 ans). À titre de comparaison, l'inflation cumulée sur la période précédente (2018-2020) s'établissait à 3,4 %<sup>(1)</sup>. Les PSAD étant assujettis à des prix limites de vente fixés par l'administration, ils ne peuvent répercuter l'inflation sur leurs tarifs qui sont, au mieux stables, et le plus souvent en baisse.

Les marges nettes des entreprises se sont, de fait, effondrées autour de 6 % en moyenne<sup>(2)</sup>, ce qui ne permet pas de mener à bien les investissements nécessaires à leur pérennité (renouvellement des parcs, innovation...).

Pour la FEDEPSAD, il est urgent de mettre en place de nouvelles modalités de régulation qui permettent de conjuguer viabilité économique pour les entreprises, pérennité d'une prise en charge de qualité des patients et soutenabilité pour le système de santé.

(1) Insee, indices des prix à la consommation, [disponible ici](#).

(2) Rapport Xerfi 2023, Les Prestataires de Santé à Domicile à l'Horizon 2025, p. 73.

# Méthodologie

Cet observatoire bi-annuel est réalisé auprès d'un panel composé de 16 entreprises :

- Soit un chiffre d'affaires consolidé de 1,2 milliard d'€
- Représentant près de 40 % du secteur de la prestation de santé à domicile en 2022 (hors maintien à domicile/handicap)

Le baromètre suit les effets de l'inflation sur les 5 postes de coûts suivants :

- 1) Les achats
- 2) Les investissements
- 3) Les charges de personnel
- 4) Les coûts de transport
- 5) Les frais généraux

L'impact global présenté (+3,3 %) est la moyenne de l'inflation par secteur d'activité pondérée par poste de coûts.

Ce suivi est effectué sur chacun des domaines d'intervention des PSAD :

- Assistance respiratoire,
- Perfusion/Nutrition,
- Insulinothérapie,
- Stomie/Troubles de la continence

Les résultats présentés sont la consolidation des évolutions de date à date (de janvier à décembre 2022 versus de janvier à décembre 2023) par poste de coûts remontées par chaque société en base 100.

Seuls les adhérents de la FEDEPSAD ayant les capacités analytiques nécessaires à ce recueil ont été retenus dans le panel de cet observatoire (probable biais de minoration).

# Une inflation de 3,3% sur l'année 2023

L'observatoire met en évidence une poursuite de l'inflation subie par le secteur depuis 2021.

L'écart avec l'inflation INSEE (+4,9%) s'explique par deux facteurs :

- Le poids important dans l'indice INSEE de l'inflation alimentaire, qui est particulièrement élevé (+11,8%).
- La compensation d'une partie de l'inflation sur les salaires par le non renouvellement de départs.

Les impacts des PSE annoncés seront à suivre en 2024.

**Impact moyen sur les PSAD  
janvier-décembre 2023**

Hors MAD/Handicap

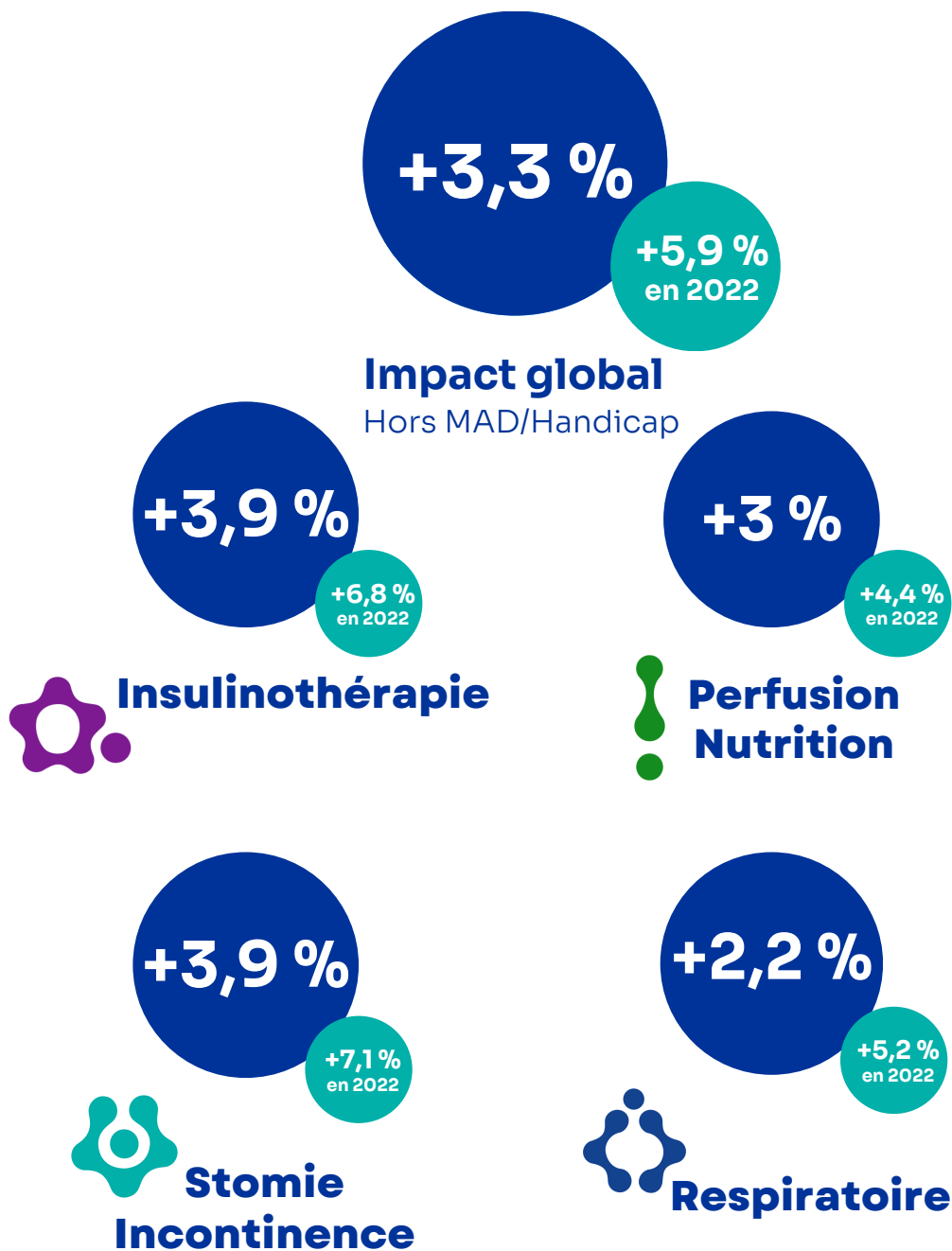


**Impact moyen cumulé sur  
les PSAD depuis 2021**

Hors MAD/Handicap



# Évolution de l'inflation par domaine d'intervention en 2023



## Effet ciseaux : l'étau se resserre sur les prestataires de santé à domicile

Les données 2023 de l'observatoire confirment l'ampleur des difficultés rencontrées par les PSAD. Deux postes sont principalement impactés : les achats, notamment pour les activités dépendant de fournisseurs en situation d'oligopole (jusqu'à +6,6 % pour l'insulinothérapie) et les charges de personnel.

Il conviendra de ne pas mettre directement en miroir cet observatoire avec l'indice publié par l'INSEE (+4,9 %). La présente analyse possède deux biais de minoration : premièrement, la sous estimation de l'impact sur les charges de personnel due à une réduction significative des embauches dans le secteur, qui s'explique pour grande partie par les plans socio-économiques (PSE) annoncés et deuxièmement, les gains d'efficacité des entreprises compensant légèrement la hausse des coûts.

Rappelons que les PSAD sont dans l'impossibilité de répercuter ces hausses à cause des prix limites de vente fixés par le Comité économique des produits de santé (CEPS).

### Impacts des coûts pour les PSAD



**+3,1 %**



Charges de  
personnel

**+3,7 %**



Achats  
Consommables

**+1,7 %**



Investissement  
DM

**+1,2 %**



Transports

**+3,8 %**



Frais généraux

\*Évolution 2023 par rapport à  
2022 (non pondérée)

# Impacts baisses de prix + inflation

Les effets conjugués de l'inflation et des baisses de prix dégraderont considérablement la marge des entreprises du secteur PSAD.

**120 M€**  
en 2023

	2021	2022	2023	Cumul
Effet inflation <sup>(1)</sup> sur les coûts	1,6 % <sup>(2)</sup>	5,9 %	3,3 %	11,1 %
Effet prix <sup>(4)</sup> (Baisses de prix CEPS)	-1,4 %	-2,7 %	-0,3 %	-4,4 %

(1) L'inflation a été retraitée pour gommer les hausses de coûts liées à la croissance des augmentations de prise en charge (CA 2021 = CA 2022).

(2) Source : INSEE au 31/12/2021.

(4) Baisses tarifaires prononcées en 2021 et 2022 par le CEPS : -44 M€ en 2021 / -85 M€ en 2022 / -11 M€ en 2023 (nomenclatures forfaits PPC, perfusion, sonde urinaire et système de surveillance du glucose en continu Dexcom G6).

**Périmètre PSAD (hors Maintien à domicile et Handicap) = 3,28 milliards HT / source : LPP AM 2021.**

## Les propositions des PSAD pour une régulation économique fondée sur l'efficacité

Les PSAD sont des acteurs responsables et conscients des enjeux et difficultés de financement du système de santé. La FEDEPSAD est ainsi prête à co-construire le cadre d'une régulation pérenne et soutenable économiquement qui préservera l'accompagnement des patients et l'innovation. Ce vaste chantier ne sera possible que si les entreprises ont le temps de s'adapter et de transformer leur modèle.

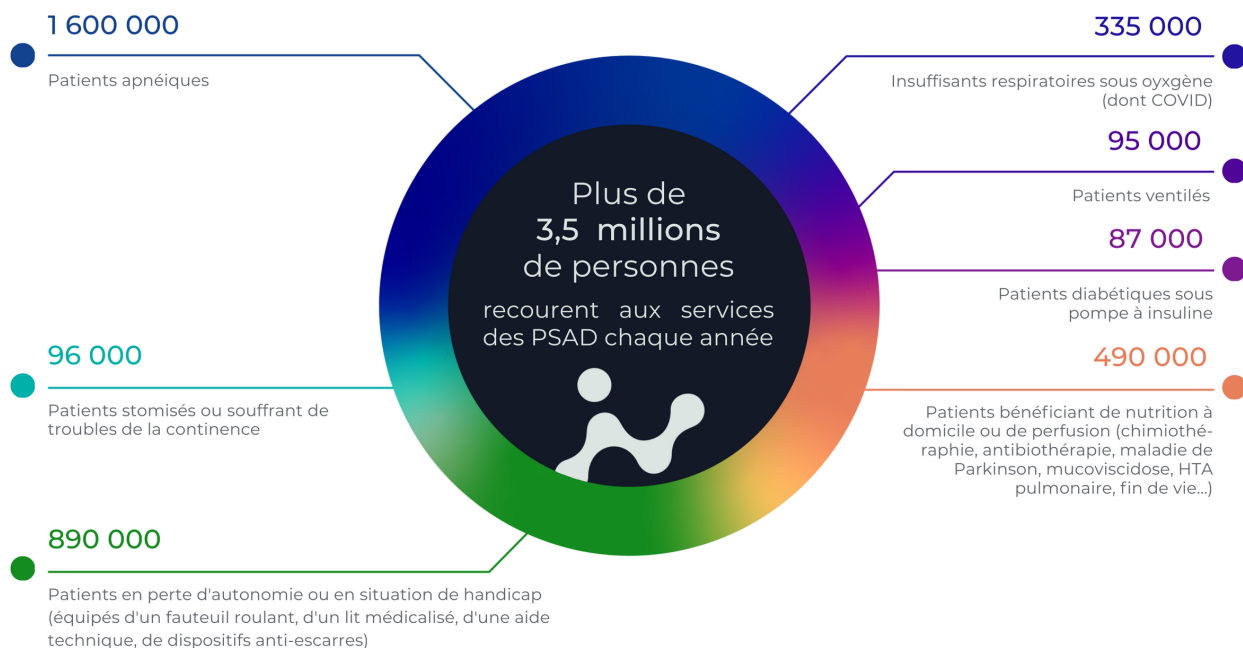
Les recommandations de la mission Borne rejoignent ainsi les propositions de la Fédération :

- Construire un accord-cadre avec le Comité économique des produits de santé (CEPS). La FEDEPSAD a d'ores et déjà soumis des propositions au CEPS pour le futur accord cadre dédié et est en attente des négociations sur ce sujet ;
- Prendre en compte la réalité économique du secteur pris en étau entre l'inflation (les deux principaux fabricants de dispositifs médicaux sont basés aux États-Unis, où l'inflation a été plus importante qu'en Europe et en France) et les coupes tarifaires imposées aux PSAD depuis 10 ans ;
- Construire une régulation pluriannuelle fondée sur l'efficacité tarifaire et la performance, corrélée à l'évolution des besoins de santé et de l'innovation. Les PSAD sont prêts à échanger des gains d'efficacité avec maintien de la performance en échange de gains de productivité, à la condition qu'on leur laisse la latitude de personnaliser leurs prises en charge.

Ces propositions seront au cœur des prochaines négociations avec le CEPS sur la maîtrise des dépenses 2024. Le système de santé a tout à gagner avec cette réforme de la régulation, et les patients aussi.



# Les PSAD en chiffres



## 7 DOMAINES D'INTERVENTIONS



dont **6 500** sont professionnels de santé (Pharmaciens, infirmiers, diététiciens-nutritionnistes, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes)



**PSAD**

*FÉDÉRATION DES PRESTATAIRES  
DE SANTÉ À DOMICILE*

[www.fedepsad.fr](http://www.fedepsad.fr)



126 rue de Charenton  
75012 PARIS  
Tél. 01 84 83 13 85